Publié le :
6 Nov 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

Point n°5 : Adoption de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales proposée par le Direction Générale des Finances Publiques.

L'an deux mille vingt-six, le 3 du mois de novembre à seize heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 30 octobre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et à valablement délibéré sous la Présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :
M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Geneviève CARPE, Mme Isabelle DEISS, Mme Josiane ALIX, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Marie-Flore NGUEMCHE

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M.Jean-Louis BESNARD (donne procuration à M. Laurent JEANNE)
M.Julien LEGER

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présent(e)s : 11
Nombre de procurations : 1
Nombre de votant(e)s : 12

Adopté à l'unanimité
12 votes pour
M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Geneviève CARPE, Mme Isabelle DEISS, Mme Josiane ALIX, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Marie-Flore NGUEMCHE, M. Jean-Louis BESNARD
0 abstention
0 NPPV

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20261103-2026_058-DE
Date de réception préfecture : 04/11/2026

CCAS

DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 3/11/2026

Délibération N°2026-58

Objet : Adoption de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales proposée par la Direction Générale des Finances Publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant l'intérêt de développer les démarches en ligne et de faciliter le recouvrement des recettes du CCAS ;

Considérant la proposition faite au CCAS par la Direction Générale des Finances Publiques d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales par voie de convention ;

APRES AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide d'approuver la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales telle qu'annexée à la présente délibération,

ARTICLE 2 : Autorise le Président, la Vice-Présidente du CCAS ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout acte à l'origine de cette convention ou qui en serait la conséquence.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
94500

Laurent JEANNE

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20261103-2026_058-DE
Date de réception préfecture : 04/11/2026